



# PREGNY-CHAMBÉSY

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 OCTOBRE 2023 À 19H00, À LA MAIRIE

- Présents** : Mme JULIEN Isabelle, Présidente  
M. THURNHERR Laurent, Deuxième Vice-Président
- Mmes et MM. ANTILLE Jean-René, BASILIO Pedro,  
CHANTRANUWATANA Charavee, FREY Edith, HAENNI Nicolas,  
JUILLERAT Linda, KÖSSLER Catherine, LETESTU André-Charles,  
PASCHE Sonia, PATTYN Dominique
- Excusés** : MM. CONWAY Steven, GRANDJEAN Dominique, LAUBER Robin,  
OESTREICHER Yves, Vice-Président, Mme SCHNELL Martalicia
- Assistent** : M. PASCHE Philippe, Conseiller administratif  
Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative  
M. SCHWARM Philippe, Conseiller administratif, Maire  
M. CZECH Alexandre, Secrétaire général  
Mme BOISADAM Léa, Procès-verbaliste

\* \* \*

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023
2. Communications du bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
  - 4.1 Sports & Culture
  - 4.2 Sécurité et Mobilité
  - 4.3 Finances
  - 4.4 Cohésion sociale
  - 4.5 Bâtiments & travaux publics
5. Délibérations
6. Motions
7. Résolutions
8. Pétitions
9. Interpellations
10. Propositions du Conseil administratif
  - 10.1 Présentation du budget de fonctionnement et du plan des investissements 2024
11. Propositions individuelles et questions

## 12. Divers

\* \* \*

Mme Julien, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, elle excuse MM. Grandjean et Oestreicher ainsi que Mme Schnell.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

**Sans modifications, le procès-verbal du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents (10 voix pour).**

### 2. Communications du bureau

Aucune communication.

### 3. Communications du Conseil administratif

#### 3.1 Préambule

*(M. Philippe Schwarm, Maire)*

##### 3.1.1 Sortie du Conseil municipal à la Foire du Valais

*[M. Thurnherr rejoint la séance à 19h02.]*

M. Schwarm indique que le week-end du 7-8 octobre que le Conseil municipal a passé au Valais était très agréable. Le Conseil municipal a eu le plaisir et le privilège de passer une demi-journée avec M. Philippe Varone, président de la Ville de Sion (le chalet de l'Ours se trouve sur une commune qui dépend de la Ville de Sion) et M. Vincent Claivaz, président de la Foire du Valais, qui ont mis les petits plats dans les grands pour recevoir Pregny-Chambésy. Le Conseil administratif leur enverra un courrier de remerciements pour l'accueil (M. Schwarm relève que Pregny-Chambésy a été mieux accueillie qu'une commune valaisanne). M. Claivaz a officiellement désigné Pregny-Chambésy « commune invitée » à la Foire du Valais 2024. L'administration reviendra l'année prochaine avec plus en détails sur cet honneur.

#### 3.2 Finances

*(M. Philippe Schwarm, Maire)*

##### 3.2.1 Chantier Résidence Christinger (PowerPoint projeté à l'écran)

M. Schwarm désigne à l'écran le radier du bâtiment finalisé avec l'incorporation des installations techniques ainsi que la préparation de la dalle et la création des poteaux. Le chantier avance bien. Une séance d'information est toujours prévue une fois par mois sur le chantier avec les architectes et l'architecte communal pour écouter les habitants qui souhaiteraient avoir des informations sur l'évolution du chantier ou émettre des remarques. La Commune a essayé de minimiser au maximum les nuisances et les impacts du chantier sur le voisinage.

##### 3.2.2 Arcades commerciales (PP) et sondage sur les commerces

M. Schwarm annonce que le gros œuvre est finalisé à 95% (des photos des 3 futures arcades, à savoir le futur magasin, le Vélosophe et l'arcade libre, sont projetées à l'écran). Pour rappel, l'espace de vente reste identique. Les travaux ont une fin prévue à la mi-décembre 2023 (il s'agit d'un planning intentionnel). En sus, un sondage a été réalisé par certaines habitants de Chambésy s'agissant du devenir de la nouvelle arcade et du type de commerce qu'elle pourrait accueillir. Les auteurs du sondage sont venus lors du premier café-croissant organisé par le Conseil administratif pour lui présenter ce sondage. Environ 230 personnes ont répondu au sondage. Le Conseil administratif tient à remercier les auteurs du sondage pour leur engagement. Trois points sont ressortis : la notion d'office postal, importante pour les habitants, sera conservée tout comme la notion de la supérette et la vente de produits régionaux. L'administration est en train de travailler sur l'appel d'offres qui va être organisé et sur le second espace qui n'a pour le moment pas d'affectation.

M. Schwarm relate à ce propos que les personnes qui ont répondu aux sondages ont mentionné la possibilité de prévoir un tea-room ou un café. M. Schwarm confirme que la Commune se dirige sur cet axe (les synergies entre le nouvel espace et la supérette restent à définir). M. Schwarm rappelle que l'idée est de conserver ce petit commerce sur la Commune et dans la durée. M. Schwarm relève enfin que le Vélosophe récupérera son espace à la fin des travaux.

### **3.3 Aménagement et environnement** (M. Philippe Schwarm, Maire)

#### **3.3.1 PDCom (un PowerPoint est projeté à l'écran)**

M. Schwarm rappelle que la consultation publique se terminera le 16 octobre. La procédure a été expliquée via l'Info-Mairie et le site internet de la Commune. Le document était téléchargeable sur internet et disponible en format papier à la Mairie. Deux rendez-vous ont été fixés (le jeudi 28 septembre de 09h00 à 11h00 et le mardi 3 octobre de 09h00 à 11h00) avec respectivement 8 et 7 participants qui sont venus poser des questions aux mandataires. En sus, 8 consultations ont eu lieu en Mairie. A ce jour, 3 observations sont parvenues par courriel à l'administration.

M. Schwarm rend ensuite le Conseil municipal attentif à la notion de confidentialité. En effet, il a été constaté que certaines informations transmises en commission étaient connues à la suite d'échanges que l'architecte communale a eus dans le cadre des séances PDCom avec certains habitants. Il est dès lors nécessaire de garder la confidentialité sur des sujets traités en commission non pas parce que la Commune veut cacher quelque chose mais pour éviter toute rumeur sur un sujet qui n'a pas encore été formellement décidé. M. Schwarm invite donc les membres du Conseil municipal à respecter cette confidentialité (étant entendu qu'ils sont tout à faire en mesure de discuter dans les groupes et entre élus de points confidentiels).

#### **3.3.2 Penthes**

##### **- Loterie romande**

Pour rappel, la Commune avait reçu CHF 80'000.- de la Loterie romande en 2018 pour un projet lié au développement de Penthes. Ce montant a dû être remboursé suite au retard pris par le projet de mise en valeur du site de Penthes. Le moment venu, la Commune reprendra contact avec la Loterie romande afin de refaire une demande (sans garantie de l'octroi de la subvention).

##### **- Restaurant de Penthes**

Lors d'une séance le 25 septembre dernier à l'Office cantonal des bâtiments, la Commune a été informée en compagnie des gérants du restaurant (les frères Pascal et Stéphane Pupillo) du renouvellement de leur bail pour l'exploitation du restaurant de Penthes jusqu'au 31 décembre 2024. Cette excellente nouvelle s'inscrit dans l'effort de la Commune de garantir à ce site magnifique une vie et une animation à la hauteur de son emplacement et de ses possibilités le temps qu'un projet se concrétise. L'étude de faisabilité y relative sera probablement présentée en commission Aménagement.

#### **3.3.3 Parcelles 2005-2007**

M. Schwarm précise que les parcelles 2005-2007 concernent les jardins de Valérie. Le 25 septembre dernier se sont réunis des représentants de la Commune, le propriétaire et ses conseillers, ainsi que les personnes-clés du Département du territoire du Canton sur les parcelles en question afin d'essayer de débloquer la situation (M. Schwarm rappelle que la fiche de mesure est à l'enquête publique). La visite terrain avait pour but d'évaluer ce qui pourrait être entrepris au niveau du bâti. Les personnes susmentionnées doivent se revoir entre services (plateforme Patrimoine et Territoire), afin de convenir dans un délai de 2 mois d'un périmètre (et de gabarits) où du logement serait possible. La visite terrain avait également pour but de connaître la volonté des uns et des autres sur le devenir de la parcelle (le propriétaire attendait une réponse depuis un certain temps). Le professeur Sylvain Malfroy, qui avait mené une étude historique sur la zone villa, sera contacté pour avoir son avis sur la fiche de mesure.

### **3.4 Ressources humaines**

*(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)*

Une secrétaire générale adjointe a été recrutée, en la personne de Mme Isabelle Isch, actuelle responsable des relations avec les communes à l'Imad. Elle fera ses débuts au sein de l'administration communale le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **3.5 Bâtiments et travaux publics**

*(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)*

#### **3.5.1 CSLC (jeux)**

Remplacement du jeu « tourniquet » par une structure de grimpe qui a été commandée.

### **3.6 Sports & Culture**

*(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)*

#### **3.6.1 Espace de sports et de loisirs de Pregny (ESLP)**

Pose de la couche finale des enrobés bitumineux le mercredi 11 octobre et marquages du pumtrack effectués ce jour. L'ouverture au public est prévue pour la mi-novembre, sauf la partie centrale regazonnée ainsi que les pourtours du Pumtrack. Le Street Workout adultes est prévu pour fin novembre 2023 et l'inauguration officielle le samedi 23 mars 2024.

#### **3.6.2 Fêtes de Noël de Pregny-Chambésy**

La planification de cet événement majeur pour la Commune s'accélère. Une conférence de presse aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> novembre à 10h à Penthes et une verrée partenaires se déroulera le vendredi 10 novembre, à 18h00, au restaurant extraordinaire.

Les débuts de la campagne de communication se feront :

- le 12 octobre sur les écrans TPG ;
- le 16 octobre avec la campagne radio One FM & Radio Lac ;
- le 16 octobre sur TV Versoix ;
- et le 23 octobre, à Genève Aéroport, avec la diffusion d'écrans numériques aux arrivées et aux départs.

Par ailleurs, le programme, la liste des artisans et de plus amples informations sont disponibles sur le site Internet <https://www.pregny-chambesy.ch/les-feeries-de-noel>.

#### **3.6.3 Retour sur la 2<sup>e</sup> Soirée blanche au CSLC du 16 septembre**

Cet événement était une grande réussite. Il y avait beaucoup de monde (environ 250 personnes) malgré une météo incertaine. La décision qu'il n'y aura qu'une seule soirée en 2024, le samedi 15 juin, est d'ores et déjà arrêtée.

#### **3.6.4 Piscine communale, bilan 2023**

De manière générale la saison 2023 se clôture sur un bilan positif avec une belle fréquentation de la population. Les animations et activités sportives ont été appréciées des usagers de la piscine. De nombreux retours positifs ont été relayés par la population.

Cours d'aquagym : annulation des cours au vu du peu d'inscriptions (5 personnes).

Cours de natation enfants et adultes : seront reprogrammés en 2024.

Stage de natation pour les enfants (juillet/août) : renonciation pour 2024 (doublon avec cours de natation et inscription en baisse).

Recrutement gardiens de baignade : plusieurs piscines du canton ont été confrontées aux mêmes difficultés de recrutement que Pregny-Chambésy. La Commune va publier l'annonce rapidement et espère pouvoir constituer une équipe en début d'année.

### **3.7 Cohésion sociale** (M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

Rien de particulier à communiquer.

### **3.8 Sécurité et mobilité** (M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

#### **3.8.1 Affichettes**

Plusieurs campagnes de pose d'affichettes ont eu lieu sur la Commune depuis plus d'une année, nécessitant à chaque fois l'intervention du service de la voirie afin de les retirer du mobilier urbain.

Pour chacune d'entre elles, systématiquement, la Commune a déposé plainte pénale. Un auteur a été formellement reconnu et identifié par les caméras de surveillance : il s'agit d'un jeune de la Commune. Interrogé par la police, il a reconnu une partie des faits. Il sied de rappeler que ce même jeune avait travaillé pour la Commune de janvier 2020 à avril 2021, avant qu'il ne lui soit demandé de démissionner après la découverte qu'il était en même temps l'animateur d'un site internet préjudiciable à la Commune.

Le Ministère public a décidé, le 20 septembre dernier, de ne pas entrer en matière principalement en considérant que les dégâts causés n'étaient pas suffisamment graves. Le Conseil administratif en a pris note et a renoncé à faire recours afin d'éviter des frais inutiles.

Toutefois, le Conseil administratif rappelle que, dans le cadre de la discussion politique, il est inacceptable qu'une personne s'en prenne directement ou indirectement à l'administration communale, dont le dévouement pour les habitantes et habitants de la commune est exemplaire, et encore moins à l'entourage familial d'élu.e.s. La hargne que dénote ces actes n'a aucune place dans la Commune.

Le Conseil administratif souhaite que les débats, indispensables dans une démocratie saine et vivante, se déroulent dans le respect des uns et des autres, mais aussi qu'ils prennent de la hauteur en visant le bien commun plutôt que les intérêts particuliers.

#### **3.8.2 Stationnement sur la commune**

Déploiement du nouveau concept de stationnement :

- Entrée en vigueur : lundi 16 octobre
- Période de tolérance d'un mois
- Application : dès mi-novembre

Tous les panneaux sont posés, sauf sur l'avenue de Tournay en raison des travaux. Les marquages des places seront terminés d'ici la fin de la semaine.

Pour rappel :

- Stationnement zone blanche : limité en 4h, du lundi au vendredi, de 8h à 19h sur tout le territoire communal excepté pour les ayants droits du secteur de Chambésy-Dessous bénéficiant d'un macaron (voir flyer fondation des parkings distribué en tout ménage le 15 septembre).
- Stationnement zone bleue : inchangé, soit 60 minutes, du lundi au samedi, de 8h à 11h30 et de 13h30 à 19h. A noter que durant la pause de midi, en arrivant entre 11h30 et 13h30, le stationnement est autorisé jusqu'à 14h30.

#### **3.8.3 Électromobilité (PowerPoint projeté à l'écran)**

La Commune compte à présent 3 points de recharge :

- Place de la Gare-de-Chambésy ;
- 41 route de Pregny (parking Pitchounets) ;
- 77 ch. de la Fontaine (parking places en épi devant la bibliothèque).

### **3.8.4 VéloPartage – Donkey Republic (vélos orange) (une photo est projetée à l'écran)**

Donkey Republic est une application à télécharger sur le téléphone portable.

4 stations sur le territoire communal ont été créées ce jour :

- 1) Mairie ;
- 2) Ecole de Valérie (synergie avec Mobility) ;
- 3) Place de la Gare-de Chambésy (synergie avec Mobility) ;
- 4) Gare côté ch. du Vengeron.

Les stations/emplacements peuvent être modifiés très facilement par la société. Il y a la possibilité d'utiliser un vélo « musculaire » ou un vélo électrique selon les disponibilités et les rotations des utilisateurs.

## **4. Rapport des commissions**

La Présidente remercie les membres des commissions concernées de donner un rapport succinct.

### **4.1 Commission Sports et Culture du 5 septembre 2023** (Rapporteur : M. Haenni)

#### **4.1.1 Féeries de Noël**

Mme Rasmussen a présenté le programme des Féeries de Noël aux commissaires, afin de faire le point sur ce qui a été accompli et sur ce qui devra être fait par la suite. Le programme comme déjà annoncé plusieurs fois durera 3 jours du 10 au 12 novembre, hébergera une vingtaine d'exposants, avec des différents programmes d'animation et une foulée de partenaires qui contribuent directement et indirectement à cet évènement. Actuellement, un dépassement du budget de 35kCHF pourrait se faire.

#### **4.1.2 Espace de sport et de Loisirs de Pregny**

Mme Rasmussen a présenté l'avancement des travaux pour l'Espace de Sports et de Loisirs de Pregny. Des travaux en plus ont été le renforcement du mur du côté Nord et un rajustement du revêtement du sol du basket. Dans une 2<sup>ème</sup> phase, 55 arbres seront plantés. Hormis ces points, le projet est sur le bon chemin pour être terminé dans les délais prévus.

#### **4.1.3 Règlement des associations communales**

La commission a traité la nouvelle version du règlement qui a pris en compte des corrections apportées lors de la dernière commission. Des nouveaux points de compréhensions ont été adressés et discutés avec les commissaires. Suite à une demande de la commission, une relecture orientée vers la nouvelle loi fédérale sur la protection des données, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre de cette année, sera mandatée par le Conseil administratif.

#### **4.1.4 Projet de budget sport et culture 2024**

Mme Rasmussen a parcouru avec les commissaires le projet de budget 2024. Le budget se levé à 615'500.00CHF au moment de la présentation. Le budget nécessitera encore quelques compléments, et la version finale sera présenté à la prochaine commission.

#### **4.1.5 Présentation des comptes de la Fondation Pré-Bois**

Mme Rasmussen a présenté une historique de la Fondation Pré-Bois et les comptes de l'année 2022. Il est à noter que pour Pregny-Chambésy, une contribution de 7,5 % a été prise en compte. Les contributions communales sont réparties en fonction de trois critères : la population, la capacité financière de la commune et l'accessibilité au futur endroit. Après quelques questions et réponses, la commission a préavisé favorablement les comptes de la Fondation Pré-Bois.

#### **4.1.6 Divers**

La commission a abordé plusieurs thèmes concernant la fête du 1<sup>er</sup> août et le constat que la statue du chat a été vandalisée - choquant plusieurs personnes.

### **4.2 Commission Sports et Culture du 28 septembre 2023**

#### **4.2.1 Budget 2024**

La commission s'est réunie le 28 septembre 2023 pour principalement préavisier le budget 2024 de la commission Sports et Culture après que Mme Rasmussen a pu clarifier quelques points ouverts depuis la dernière séance.

Le budget pour l'année 2024 s'élève à CHF 644'500.-, soit environ CHF 128'000.- de plus que l'année précédente. La plus grande partie de cette augmentation s'explique par l'entretien de la végétation du village, la place de la Gare, la Villa Greta, l'entretien et nettoyage de l'ESLP et le remplacement des arbres à la plage suite à la canicule. La commission a préavisé favorablement le budget.

#### **4.2.2 Divers**

Dans les divers, la couleur du pump track (par exemple pour les daltoniens), un parking pour les vélos à proximité de l'ESLP et le radeau de la plage ont été traités.

### **4.3 Commission Sécurité & Mobilité du 11 septembre 2023** (Rapporteur : Mme Chantranuwatana, vice-présidente)

M. Hauswirth, commandant de la compagnie 41 des sapeurs-pompiers de Pregny-Chambésy et M. Lafargue sont venus présenter la proposition de budget 2023 de ladite compagnie. Ils indiquent que la collaboration avec le SIS se poursuit bien avec une bonne reconnaissance des interventions de la compagnie 41. Le budget global a un peu baissé car la mise en conformité des tenues et du matériel des sapeurs-pompiers touche à sa fin. Une petite réserve a été prévue dans « autres charges », car même si la compagnie fête ses 200 ans en 2023, il avait été décidé que la célébration se fera en 2024 pour se démarquer des autres compagnies célébrant leur bicentenaire en 2023. Les commissaires demandent à M. Hauswirth d'avoir une référence de lecture pour une prochaine fois et d'avoir les chiffres de comptes de l'année précédente.

M. Hauswirth et M. Lafargue sont libérés à 19h21 avec les remerciements du Président et de la commission.

Le Président poursuit ensuite la séance avec la demande d'approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023. Par 7 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal est accepté.

La commission se poursuit avec un point de situation concernant le stationnement sur la Commune. M. Pasche mentionne qu'il y a six arrêtés sous la responsabilité de l'Office cantonal des transports qui sont entrés en force le 3 juillet 2023. Un septième va entrer en vigueur le 16 septembre 2023, sous la responsabilité de la Commune s'agissant de l'avenue et des chemins de Tournay, du Rivage, de l'Ancienne-Fontaine et des Ruches.

La convention avec la Fondation des parkings pour la gestion des macarons et la stratégie de communication est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre. Un tout-ménage a été distribué le 15 septembre par la Fondation des parkings. Il contient la nouvelle politique de stationnement, les explications sur le périmètre de macarons et leur fonctionnement. L'entrée en vigueur du système se fera le 15 octobre, avec une signalisation qui sera mise en place d'ici fin septembre/début octobre.

Il a été demandé lors de la commission s'il y aura des macarons pour tous les habitants de la Commune. La réponse est négative. M. Pasche répond qu'il s'agit d'une phase de test sur une zone de village prédéterminée, pour voir s'il existe un report de stationnement. Il faut compter une année d'estimation, et en fonction des résultats, il sera décidé de monter en puissance, soit sur une deuxième zone, soit sur l'ensemble du territoire communal. Il est préférable d'étudier l'impact et de procéder à des réglages plutôt que de subir le coût de devoir revenir en arrière.

La commission passe ensuite au sujet de l'Electromobilité, comme l'a précédemment indiqué M. Pasche dans son rapport, il existe aujourd'hui trois bornes et cinq prises, puisque deux des bornes sont doubles.

La commission parcourt ensuite le projet de budget 2024 présenté par M. Pasche. Celui-ci indique qu'il n'y a pas de changements notables et qu'il est même légèrement à la baisse.

Dans les divers, s'agissant de la Voie verte, M. Pasche rapporte que les premières rencontres avec les propriétaires de parcelles impactées par l'emprise de la voie verte ont eu lieu, en coordination avec l'OCLPF. Pour rappel, le calendrier prévisionnel est inchangé : le dépôt de l'autorisation de construire aura lieu au premier trimestre 2024 et le vote des CM pour toutes les communes concernées aura lieu en milieu d'année.

Un point police est faite aux commissaires et quelques problèmes de stationnements sont discutés par la suite.

Par rapport à la Voie Verte, M. Pasche mentionne aussi qu'il a demandé à rencontrer l'association de Chambésy-Dessous à propos du quartier de l'Ancienne-Fontaine pour montrer l'esquisse du projet. Les représentants de l'Etat et des monuments sont venus sur place pour voir si l'esquisse est réaliste, et un représentant de l'association était présent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h28.

M. Pasche apporte une légère correction à la suite du rapport de la commission quant à la visite des représentants de l'Etat au sujet de la Voie verte. M. Pasche explique que la visite est prévue dans la semaine mais qu'elle n'a pas encore eu lieu. En revanche, les partenaires seront exactement les mêmes.

#### **4.4 Commission des Finances du 18 septembre 2023** (Rapporteur : M. Lauber)

M. Basilio annonce que M. Lauber s'excuse pour son absence liée à une autre prérogative. M. Lauber fera son rapport au prochain Conseil municipal.

#### **4.5 Commission Cohésion sociale du 2 octobre 2023** (Rapporteur : Mme Frey)

##### **4.5.1 Audition de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle)**

M. Glénat et Mme Oswald, animateurs socioculturels, présentent leur travail au local des jeunes destiné aux adolescents, âgés de 12 à 17 ans. Les activités mises en place ont pour but de valoriser les jeunes, et de développer un esprit de solidarité entre eux.

Les mercredis soir, le local ouvre à 17 heures pour une douzaine de jeunes, présents depuis la rentrée scolaire. Des jeux de société, du foot, du basket ou du ping-pong sont des activités à libre choix. De plus, un espace de discussion informel avec les animateurs de la FASE est proposé aux jeunes, qui peuvent y exposer leurs préoccupations. Un goûter est fourni, et le local ferme à 19 heures.

Les vendredis soir, le local ouvre à 18 heures avec des horaires différenciés. Depuis la rentrée scolaire, environ 30 à 40 jeunes se rendent aux locaux les vendredis. Onze filles y participent aux activités les vendredis, un effectif toujours insuffisant car le but de l'équipe de la FASE est d'augmenter la fréquentation des filles. Les plus jeunes sont autorisés à rester jusqu'à 20h30, ensuite les plus âgés sont accueillis. Sur inscription, un repas est offert à un tarif compris entre CHF 2.00 et CHF 5.00 par jeune. L'équipe propose également des soirées à thème, un espace de discussion et des jeux spécifiques. Le local ferme à 23 heures.

Entre 5 et 6 sorties annuelles ont lieu pour des adolescents de 12 à 16 ans, et un voyage annuel pour des jeunes de 15 à 17 ans. Les actions ponctuelles sur projets consistent à préparer et à encadrer les jeunes pour des petits boulots lors des manifestations communales.

#### **4.5.2 Projet de budget 2024 : derniers arbitrages**

Aucun arbitrage n'est à signaler. L'absence du chiffre définitif de la ligne 593.363 « Aide à l'étranger » qui représente 0,7% du budget global n'étant pas disponible, empêchait le vote du budget pour la Cohésion sociale.

#### **4.5.3 Divers**

**Remerciements des associations** : La mairie a reçu de nombreux remerciements pour les subventions de la part des associations d'aide indigène soutenues par la commune.

**Aide à l'étranger et contraintes de la Fédération genevoise de coopération** : M. Pasche indique s'être rendu à la rencontre canton-communes concernant l'aide à l'étranger, et a remarqué un phénomène nouveau, soit un recours accru d'adhésion à la Fédération genevoise de coopération pour s'assurer des fonds. Cependant, de nombreuses petites associations manquent de moyens pour la rejoindre et deviennent délaissées. Un sujet à approfondir lors d'une séance de commission à une date ultérieure.

**Nuisances sonores de l'équipe parascolaire** : Un commissaire fait remarquer que les animateurs du parascolaire émettent souvent de la musique, le midi et en fin d'après-midi, à un volume élevé au sein du parc communal, ce qui contrarie le voisinage. La demande de baisser le son leur a déjà été adressée, mais il pourrait être souhaitable de leur adresser une demande plus officielle.

**Photos des événements pour seniors dans le journal communal** : Une commissaire s'interroge sur l'absence de photos des événements pour aînés au sein du journal communal.

#### **4.6 Commission Bâtiments & travaux publics du 3 octobre 2023** (Rapporteur : M. Basilio)

La Présidente annonce que le rapport sera donné lors du prochain Conseil municipal.

#### **5. Délibérations**

Néant.

#### **6. Motions**

Néant.

#### **7. Résolutions**

Néant.

#### **8. Pétitions**

Néant.

#### **9. Interpellations**

Néant.

#### **10. Propositions du Conseil administratif**

##### **10.1 Présentation du budget de fonctionnement et du plan des investissements 2024**

#### **Introduction**

[Le projet de budget 2024 est distribué en format papier aux membres du Conseil municipal.]

La Présidente cède la parole à M. Schwarm.

M. Schwarm précise que les premières pages du projet de budget comportent les commentaires du budget du Conseil administratif 2024 avec les différentes remarques en fonction des postes par nature. Viennent ensuite le budget de fonctionnement, le budget de fonctionnement classifié par deux fonctions deux natures, le budget de fonctionnement classifié par trois fonctions trois natures, les investissements et le plan quadriennal des investissements. M. Schwarm propose de présenter les éléments majeurs, étant entendu que le budget redescendra en commission des Finances pour une analyse plus détaillée.

## **Présentation**

### *Données générales*

L'élaboration du budget est fonction des résultats effectifs au 31.12.2022, des soldes des comptes de charge au 31.07.2023, des éléments chiffrés ressortant des travaux des commissions, des éléments chiffrés amenés par les Conseillers administratifs, des prévisions transmises par le Département des finances, des éléments de la réforme sur la fiscalité des entreprises et des budgets transmis par les groupements intercommunaux et l'ACG.

M. Schwarm met ensuite en exergue les éléments suivants :

- Maintien du niveau actuel du centime additionnel communal à 32 ;
- Prise en compte des dernières estimations fiscales de l'AFC pour 2024 (elles peuvent faire l'objet d'une certaine volatilité) ;
- Renonciation à une provision sur les prévisions fiscales de l'AFC ;
- Intégration des éléments de l'ensemble du Patrimoine Financier (la Commune est dépourvue de fondation immobilière communale) ;
- Prise en compte du transfert de charges canton/communes ;
- Prise en compte de la TPC qui était dégrévée à 100 %. Pour rappel, le Grand Conseil a décidé de supprimer la TPC, ce qui a fait l'objet d'un débat jusqu'à sa suppression au profit d'un contre-projet de loi qui vise à augmenter la valeur du centime des personnes morales de 13,99 à 14,27. Cette différence ira dans un pot qui sera réparti selon un système péréquatif. Pregny-Chambésy recevra ainsi CHF 26'000.- sur les 220 millions de francs à répartir, le but étant de compenser financièrement les 220 millions de francs que les communes perdraient à cause de la suppression de cette TPC.

### *Recettes*

Les prévisions de recettes des personnes physiques sont en hausse. En sus, la valeur du centime a augmenté (en passant de 326'000 francs en 2023 à 359'000 francs). À cela s'ajoute le fonds de dotation aux personnes morales (les 26'000 francs susmentionnés) qui vient en revenus supplémentaires et qui améliore l'aspect entre le réajustement de cet impôt et les quelques entreprises qui apportent plus de bénéfices que l'an passé. Il convient de noter que les recettes de la Commune résultent principalement des revenus des personnes physiques.

En ce qui concerne les autres revenus, M. Schwarm énumère les éléments suivants :

- Le report de la recette extraordinaire de 1,6 million de francs vis-à-vis de la parcelle 88 où la Commune vend ses droits à bâtir (cette recette n'a pas été mise en 2023 en raison d'un recours à ce sujet) ;
- Les loyers des logements de la Commune, des taxes et des revenus de transfert (taxes que la Commune reçoit par rapport au domaine public) ;
- Les participations des parents aux repas du GIAP (270'000 francs) ;
- L'état civil d'amortissement qui facture aux six autres communes le service d'état civil (300'000 francs) ;
- La redevance SIG pour la mise à disposition du domaine communal (230'000 francs) ;
- Les amendes d'ordre ;
- Le Fonds intercommunal d'assainissement ;
- Le centre sportif (badges vendus).

### *Charges*

En ce qui concerne les charges de personnel, M. Schwarm mentionne que l'équivalent de 2,2 ETP sera créé au niveau de l'administration. En sus, l'ensemble des salaires seront indexés à 2 % sur la base de recommandations. Par conséquent, le budget présenté inclut ces deux éléments qui augmentent la masse salariale (un peu moins de 4 millions de francs pour 2024). Les charges de bien et de service ont également augmenté. Il s'agit d'une augmentation ponctuelle principalement liée à l'entretien des bâtiments. En outre, les charges financières et les dédommagements aux collectivités publiques et aux tiers vont augmenter de manière récurrente (comme la participation de la Commune au SIS). Enfin, M. Schwarm commente que le budget prévoit des amortissements complémentaires (si les comptes se soldent par un résultat positif, les amortissements complémentaires ne peuvent être réalisés que s'ils ont été budgétés).

M. Schwarm propose d'apporter des précisions sur le poste des charges financières et des contributions à d'autres collectivités publiques. La principale charge concerne la péréquation intercommunale. M. Schwarm rappelle que les communes qui ont un indice de capacité financière fort contribuent à la péréquation au profit de communes qui ont un indice de capacité financière plus faible. Le pot péréquatif a légèrement augmenté par rapport à 2023 mais il peut fluctuer selon les recettes des autres communes. Il convient également de tenir compte de la compensation versée aux communes françaises par rapport à la masse salariale des frontaliers qui sont générés sur la Commune (ce chiffre est remis par le Département des finances).

M. Schwarm met ensuite en exergue les éléments suivants relatifs aux dédommagements aux collectivités publiques (il s'agit d'une mécanique intercommunale qui a augmenté avec le temps et qui doit être prise en considération pour les planifications futures) :

- Le SIS va progressivement augmenter chaque année ;
- Le GIAP augmente en raison du nombre d'enfants inscrits ;
- Le SIACG est en légère augmentation car le mode de calcul de la cotisation a quelque peu changé ;
- Les frais de perception des impôts représentent 3,5 % des recettes de la Commune ;
- Le fonds d'hébergement d'urgence est partagé de manière solidaire entre les communes genevoises.

### *Subventions*

M. Schwarm fait constater une augmentation pour Pitchounets et une légère baisse pour la FASe. En ce qui concerne la crèche intercommunale, la subvention dépend du nombre de places à disposition (la Commune budgète toujours le maximum de places mais seules les places effectives sont facturées). M. Schwarm mentionne ensuite l'aide indigène et l'aide à l'étranger (0,7 % respectivement 0,85 % du budget sont appliqués sur ces deux enveloppes qui sont débattues et attribuées dans le cadre de la commission Cohésion sociale). M. Schwarm fait enfin état d'une légère augmentation pour les TPG et Noctabus.

### *Comparatif des charges réelles et excédent des recettes*

M. Schwarm précise que ce comparatif permet de voir le coût réel de l'administration en enlevant les charges du patrimoine financier, les amortissements ordinaires et les amortissements complémentaires en fonction des recettes qui permettent d'assumer l'ensemble de ces charges. Bien que ces dernières soient en augmentation, la Commune a la capacité financière de les assumer. En tenant compte des charges et des recettes dans leur totalité, le budget est à l'équilibre 26'585.00 francs par rapport à 2023.

### *Investissements*

M. Schwarm annonce que le plan quadriennal d'investissements du patrimoine administratif 2024-2027 prévoit des dépenses nettes 28'947'400.00 francs (28'668'200.00 francs en 2023). Le plan annuel des investissements 2024 du patrimoine administratif prévoit des dépenses nettes de 9'437'400.00 francs (8'518'200.00 francs en 2023).

Les principaux investissements prévus en 2024 sont les suivants :

- CHF 3'500'000.00 : Réaménagement centre sportif Châtaigniers et alentours ;
- CHF 2'500'000.00 : Construction parking souterrain secteur centre sportif des Châtaigniers ;
- CHF 1'000'000.00 : Étude assainissement des bâtiments du patrimoine administratif ;
- CHF 800'000.00 : Renaturation et réaménagement du Nant des Châtaigniers.

M. Schwarm signale que le plan quadriennal des investissements est un outil de gestion qui se modifie chaque année voire en cours d'année en fonction des calendriers politiques et des priorités proposées par le Conseil administratif. En l'espèce, il est possible de constater que les recettes actuelles permettent d'absorber l'ensemble des investissements prévus.

### *Conclusion*

M. Schwarm donne lecture des éléments suivants :

- La Commune ne bénéficie plus du Fonds de péréquation financière des personnes morales ;
- La péréquation financière intercommunale est en augmentation importante ;
- Prise en comptes des effets des mesures RFFA ;
- Maintien du centime additionnel à 32 centimes ;
- Augmentation des recettes fiscales des personnes physiques et morales (l'arrivée de nouveaux habitants permettra d'avoir des recettes fiscales supplémentaires) ;
- Abolition de la taxe professionnelle communale ;
- Recette unique découlant de la cession des droits à bâtir (parcelle n°1175) ;
- Charges de transfert en constante augmentation ;
- Charges récurrentes, amortissements des investissements et du FIDU.

M. Schwarm conclut qu'une commission des Finances est prévue le lundi 16 octobre pour étudier l'ensemble du budget. La commission des Finances préavisera différentes délibérations pour une validation du budget au Conseil municipal au mois de novembre. M. Schwarm remercie ses collègues et l'administration pour l'élaboration du budget, en particulier M. Caridad et M. Czech.

### **Questions et remarques**

La Présidente remercie M. Schwarm pour sa présentation. Puis, elle ouvre les questions et les remarques.

Mme Frey souhaite savoir si l'un des deux postes qui sera créé concerne le poste de secrétaire générale adjointe, ce que M. Schwarm confirme. Mme Frey aimerait avoir plus de précision sur l'autre poste, ce à quoi Mme Rasmussen répond qu'il s'agit d'un poste supplémentaire pour la voirie ainsi qu'un 10 % pour la bibliothèque.

## **11. Propositions individuelles et questions**

### **11.1 PDCom**

Mme Kössler désire savoir si les observations peuvent être uniquement soumises par la population ou si le Conseil municipal peut également en faire.

M. Schwarm explique que tous les membres du Conseil municipal peuvent faire des observations *ad personam* comme n'importe quel citoyen de la Commune. En revanche, il convient de noter que la Commune ne peut traiter les observations que si elles ne changent pas le fond (qui a été validé depuis trois-quatre ans). Ces éléments ne repasseront pas en commission. Une fois que les observations seront traitées, le Conseil municipal devra voter par voie de résolution le PDCom y inclus les observations faites. Le PDCom sera ensuite transmis au Conseil d'Etat qui validera, refusera ou validera avec réserve le PDCom.

### Fonds d'hébergement d'urgence

Mme Kössler aimerait avoir plus de précisions sur les 147'000 francs utilisés par le fonds d'hébergement d'urgence. M. Pasche explique qu'il s'agit de la participation de la Commune aux 6 millions de francs pour la lutte contre le sans-abrisme. M. Schwarm ajoute qu'il s'agissait d'une structure qui était au départ prise en charge par la Ville de Genève et qui a été partagée entre les communes selon un système péréquatif.

Mme Kössler se demande si ce fonds d'hébergement d'urgence a servi à loger des réfugiés de la guerre en Ukraine. M. Pasche indique que le fonds d'hébergement d'urgence concerne la lutte contre le sans-abrisme sur le Canton qui n'était traitée que par la Ville de Genève. Cette dernière n'arrivait plus à assumer cette prérogative et a fait appel à la générosité des communes genevoises (des articles sont parus à ce sujet dans les journaux). Les 6 millions de francs ont été utilisés à hauteur de 5,2 ou 5,3 millions de francs. Un comité surveille l'utilisation du fonds. Une redistribution est faite aux communes qui offrent des places dans leur quota.

Mme Kössler se demande sur quelle base les réfugiés de la guerre en Ukraine ont été logés, ce à quoi spécifie M. Pasche qu'il s'agit d'une aide sociale. M. Schwarm relève qu'un migrant a un statut différent d'une personne sans-abri qui peut être une personne de passage ou une personne indigène. Le Canton compte 10-12 structures d'hébergement sur son territoire. Des associations accueillent ces personnes le soir, leur donnent un lit, à manger et des soins médicaux de première nécessité. Il y avait en l'espèce un besoin pour 500-600 personnes sans abri (il y a actuellement 559 places d'hébergement qui se trouvent essentiellement en Ville de Genève mais qui sont financées aujourd'hui par l'ensemble des communes).

### Chantier de la Résidence Christinger

Mme Frey s'enquiert des dates auxquelles les voisins peuvent venir poser des questions aux architectes. M. Czech annonce que les rencontres ont lieu le premier mardi de chaque mois entre 11h00 et 12h00. Il propose de mettre les dates sur CMNet.

## **12. Divers**

### **12.1 Sortie à la Foire du Valais**

M. Basilio remercie la Commune pour l'organisation de la sortie à la Foire au Valais, qui était une véritable réussite. M. Basilio invite l'administration à transmettre ces remerciements aux autorités valaisannes. M. Schwarm en prend note. M. Thurnherr présente à ce propos ses excuses à l'administration communale pour son absence à la sortie du Conseil municipal (les raisons étaient partiellement indépendantes de sa volonté).

### **12.2 Anniversaire**

Mme Rasmussen annonce que M. Schwarm fête le jour de la présente séance son anniversaire. M. Pasche lui remet un présent. L'assemblée applaudit chaleureusement et chante « Joyeux anniversaire ».

*L'ensemble des points ayant été abordés et la parole n'étant plus demandée, la Présidente déclare la séance levée à 20h10 et remercie l'assemblée.*

\* \* \*

<b>La Présidente</b>	<b>:</b>	<b>Isabelle JULIEN</b>
<b>Le Vice-Président</b>	<b>:</b>	<b>Yves OESTREICHER</b>
<b>Le Deuxième Vice-Président</b>	<b>:</b>	<b>Laurent THURNHERR</b>
<b>La Rédactrice du P.-V.</b>	<b>:</b>	<b>Léa BOISADAM</b>